

Le 12 janvier 2022

## **Bilan de la mise à disposition du public pour le projet de Schéma d'accueil des dunes de la Slack présenté par le Conseil départemental du Pas-de-Calais Enjeux écologiques, accès plage et mobilité douce WIMEREUX**

Conformément aux articles L122-14 et L123.19-1 du Code de l'Environnement, le Conseil départemental du Pas-de-Calais a mis à disposition du public le projet de réalisation relatif au schéma d'accueil des dunes de la Slack (Wimereux) incluant les enjeux écologiques, d'accès plage et de mobilité douce.

La consultation du projet s'est déroulée du 26 novembre au 13 décembre 2021 inclus, en mairie de Wimereux.

Elle a été soutenue par une information présente sur le site naturel aux différentes entrées de sentier et lieux de stationnement, du 10 novembre au 13 décembre 2021, relayée par deux articles très détaillés dans le quotidien local La Voix du Nord (édition de Boulogne-sur-Mer des 5 et 8 décembre 2021), d'un avis dans les panneaux extérieurs dédiés de la mairie de Wimereux, d'une mise en ligne sur les sites internet de la commune de Wimereux et du Département du Pas-de-Calais et d'un avis publié dans la presse locale (Nord Littoral et la Voix du Nord).

À l'issue de cette période, dix-huit contributions ont été déposées sur le registre mis à la disposition du public en mairie de Wimereux.

Elles concernent neuf témoignages de personnes ou d'associations de Wimereux (Valorisons Wimereux, le Charme de Wimereux) et huit autres issus d'habitants (Pittefaux, Wimille, Beuvrequen, Saint-Martin-Boulogne, Colembert, Audresselles, Maninghen-Henne) de communes du Boulonnais ou associations (Accueil en Boulonnais, Arméria/Sauvegardons Ambleteuse). Enfin, une personne a souhaité déposer anonymement sa contribution.

Plusieurs témoignages reconnaissent la visibilité et les efforts faits pour cette mise à disposition du public : « *l'affichage de la mise à disposition du public a eu le mérite d'être clair et bien placé* ».

Néanmoins, des regrets sont exprimés sur la tenue complémentaire de réunions publiques d'information et sur la complexité de la procédure et de sa compréhension auprès du plus grand nombre.

Un quart des contributions regrette la sanctuarisation du site et le fait que ce type d'aménagement se concentre sur l'avis d'experts de l'environnement : « *la nature doit-elle être sanctuarisée et devenir inaccessible à l'homme ?* » illustrant une part de frustration dans l'appropriation collective du projet.

Le principal grief soutient le maintien de l'ouverture du parking des Allemands. Neuf contributions sur les dix-huit expriment clairement un avis hostile à la fermeture de ce parking ; certains proposent son

réaménagement, éventuellement son extension, avec des avis divergents sur l'accueil des camping-cars.

Les aménagements réalisés au Gris-Nez ou au Blanc-Nez sont d'ailleurs repris en exemple dans une contribution pour les appliquer sur le parking des Allemands.

Une attention particulière sur l'histoire du lieu, la mémoire de ce vestige de la Seconde Guerre Mondiale, est défendue par deux témoignages dont un propose le maintien « *d'un monument commémoratif, rappelant le martyre qu'ont vécu les êtres humains* » contraints à travailler pour le 3<sup>ème</sup> Reich sur les aménagements du Mur de l'Atlantique présents dans les dunes de la Slack.

De façon plus globale, cette position d'hostilité à la suppression du parking des Allemands génère des questionnements sur l'accueil, le stationnement et la mobilité automobile sur le site des dunes de la Slack.

Des questions sont posées sur les projets pouvant compenser cette suppression, en particulier au nord de Wimereux.

Enfin, plusieurs points précis sont abordés :

- « le projet ne prévoit pas d'accès à la plage pour les PMR »
- « l'absence de stationnement réservé aux camping-cars »
- « la présence du *Trifolium Ornithopodiodes\**, au niveau du parking des Allemands

\*connu sous le nom commun de trèfle pied-d'oiseau, trèfle faux pied-d'oiseau ou trigonelle faux pied-d'oiseau, est une plante annuelle herbacée. Statut de conservation UICN : LC (préoccupation mineure). Cette espèce est présente non pas uniquement sur la banquette enherbée du parking des Allemands mais aussi le long du RD 940, à la Pointe aux Oies et dans l'estuaire de la Slack (consultation de la base de données DIGITAL ) Elle semble également présente dans d'autres localités (cf étude PNR 2002). L'écologie de l'espèce, suivant les différents auteurs, localise la Trigonelle faux-pied-d'oiseau dans les gazons ras amphibies sur silice ou tout simplement dans les gazons et prairies dunaires. C'est aussi une plante indicatrice de milieux dégradés rappelés dans la fiche ZNIEFF 310007283 qui indique des pressions sur les habitats et espèces par le sur-piétinement.

NB : la suppression du stationnement automobile, la réduction des pressions sur les habitats naturels et la gestion attentive et reconnue du site par le Conservatoire du Littoral et Eden 62 sur cet espace naturel sensible ne pourront que faciliter et encourager la préservation de cette plante herbacée.

Ces interrogations sont bien prises en compte par le Département du Pas-de-Calais, les communes de Wimereux et Ambleteuse, le Conservatoire du Littoral et Eden 62. La question centrale cible la maîtrise foncière publique et l'adéquation réglementaire afin de proposer des solutions alternatives de stationnement, tant au nord de Wimereux que sur les enveloppes urbaines d'Ambleteuse et Wimereux pour proposer des points de départ de la découverte du massif dunaire.

Plusieurs pistes de travail sont d'ores et déjà identifiées.

Le parking des Allemands est une propriété du Conservatoire du Littoral. Sa fermeture répond à plusieurs objectifs, validés dans le cadre de la démarche du label Grand Site de France Les Deux-Caps attribué au Département du Pas-de-Calais par le Ministère de la Transition écologique :

- Diminuer la pression sur les espaces naturels et réduire la dégradation des milieux naturels par piétinement notamment. L'exemple du Cap Blanc-Nez est parlant aujourd'hui avec la réalisation d'aires d'accueil périphériques qui jouent pleinement leur rôle. Le fait de reculer la voiture a un effet bénéfique pour le site.
- Donner au visiteur la possibilité de découvrir le site de manière plus qualitative. La découverte des sites doit se faire via des déplacements doux (pédestres ou vélo) depuis les centres-bourgs et les aires d'accueil attenantes aux zones urbanisées.
- Anticiper le recul du trait de côte : l'érosion de la falaise au droit du parking des Allemands ne présage rien de bon quant à son avenir à une échéance de 30 ans.

L'autre point de convergence de sept des dix-huit contributions déposées dans le registre de mise à disposition du public concerne la déviation du sentier GR 120 et le fait de laisser le passage sur la plage entre Ambleteuse et Wimereux, uniquement à marée basse.

L'usage équestre de ce secteur est également sollicité dans un des témoignages.

L'accès aux terrains du Conservatoire du Littoral est réservé aux piétons. Les sentiers ne sont pas calibrés pour accueillir des usages différents (piétons, équestres, VTT). De plus, le sentier du littoral qui passe sur les terrains du Conservatoire du Littoral est réservé au piéton (loi de 1976 sur la protection de la nature, repris dans la loi Littoral de 1986).

Sur ce secteur précis du GR 120, la falaise recule et le sentier risque de disparaître « naturellement » à l'horizon 2025/2030. La topographie de ce secteur ne permet pas la relocalisation du sentier en arrière au risque de voir reprendre l'érosion (maîtrisée lors de l'OGS « Cap 93 ») dans des siffles-vent stabilisés après l'arrêt de la fréquentation anarchique de ce secteur du site lié à la fin du stationnement le long de la RD 940 au-delà du parking des Allemands.

La présence d'un site funéraire du néolithique en retrait du chemin en objet contraint également tout déplacement.

Ce projet accompagne le recul du trait de côte et anticipe les évolutions futures. Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre 62 a été associé et a validé cette modification du GR 120 sur le sentier nature sur la partie Est du site pour assurer une continuité piétonne entre Ambleteuse et Wimereux à marée haute.

Une bonne information du public sur le sentier pavé, appelé Sentier Napoléon ou Sentier de l'Estuaire, sur cette notion de marée haute permettra de sensibiliser les promeneurs souhaitant tout de même aller vers Wimereux par le DPM à marée haute.

Il faudra certainement communiquer comme il se doit sur ce point jusqu'à ce que les promeneurs intègrent ce point de vigilance.

La Vélomaritime, concrétisée par le projet de voie douce entre Wimereux et Ambleteuse, reçoit un accueil favorable, de façon quasi unanime. Certains points d'amélioration et de vigilance sont abordés dans les différentes contributions :

- La nécessité (légitime) de renforcer les espaces de stationnement vélos sécurisés sur les points d'accueil de la Pointe aux Oies, des Allemands et de l'Estuaire.

- Une proposition de remplacement de la bordure séparative par une ganivelle de façon à mieux intégrer la Vélomaritime dans le massif dunaire

Cette séparation des usages doit intégrer les enjeux de sécurité et de respect du code de la route. Le choix fait sur la première partie du tronçon de la Vélomaritime depuis la sortie nord de Wimereux jusqu'à l'actuel parking des allemands répond à ces obligations et sera poursuivie sur le tronçon menant à Ambleteuse pour garantir la sécurité des usagers et particulièrement celle des cyclistes, le respect du code de la route tout en préservant une intégration paysagère de la voie douce.

Une séparation de ganivelle, peu discret et très anthropique au cœur du massif dunaire, n'assure pas la sécurité des usagers cyclable et sera très rapidement démolie par la prise au vent sur ce site dunaire.

Cette question des mobilités fait aussi l'objet d'une proposition de réflexion à la mise en place de « navettes cadencées électriques, le long de la RD 940 de Boulogne-sur-Mer à Audresselles (selon le principe du Train Renard) ».

La réalisation du belvédère fait réagir positivement (deux témoignages) par rapport à l'amélioration du cheminement vers la plage depuis la Pointe aux Oies et négativement (trois contributions) au regard d'une appréciation du caractère semi-urbain ou urbain et d'un risque « d'enlaidissement du paysage ».

Sur cet ouvrage, deux propositions confirment la réalisation potentielle d'un contenu d'interprétation du site de la Pointe aux Oies (urbanisation de la fin du XIXème siècle/début XXème siècle, le patrimoine géologique, la Seconde Guerre Mondiale...).

Pêle-mêle, différents points sont abordés de façon ponctuelle dans les différentes contributions :

- La prise en compte de la présence d'une colonie d'hirondelles de rivages au niveau de la « dune rousse ».  
La fermeture définitive du sentier de liaison entre le parking des Allemands et la baie Saint-Jean permettra de créer une zone de quiétude favorable à la nidification des hirondelles de rivage. La perturbation liée à la fréquentation sera de fait supprimée.
- Un questionnement sur l'usage des matériaux utilisés pour les accès plages et sentier évoqués dans le projet.  
L'utilisation des sentiers existants est privilégiée, soit en terrain naturel (sable) ou en caillou et en terre-pierre du côté de la Pointe aux Oies.
- Une digression sur le fait que le projet ne règle pas « le problème des motos qui passent à vive allure sur la route du littoral » et une prédiction « de la fin du tourisme » sur le Site des Deux-Caps.

Le projet de Schéma d'accueil des dunes de la Slack proposé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais, soumis à concertation du public, reste conforme aux objectifs et orientations d'aménagement et d'urbanisme imposés par le Code de l'Urbanisme et celui de l'Environnement.

- **Vu** notamment le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement,
- **Vu** les avis au public par voie de presse et l'accomplissement des formalités d'affichage accessibles au public,
- **Vu** le contenu du dossier soumis à la mise à disposition et les observations du public recueillies dans le cadre de la concertation,
- 
- **Considérant** que le projet d'aménagement ne modifie pas la cohérence globale du territoire de la commune de Wimereux,
- **Considérant** les avis formulés au cours de la mise à disposition permet de penser que le projet n'aura pas d'incidence notable sur la population de la commune,
- **Considérant** que les conditions de réalisation telles que présentées dans le dossier, préservent l'environnement et n'impacte pas le paysage,
- **Considérant** que l'intérêt Général, expression d'une volonté de la collectivité des citoyens, peut être retenu aux motifs que :
- Le but recherché par ces aménagements est une meilleure organisation des stationnements, de la circulation sur et vers le site via les sentiers pédestres et la pistes cyclables seront améliorées et sécurisées par une meilleure réglementation de la circulation,

Enfin qu'au-delà de l'intérêt bien compris pour les Dunes de la Slack, les aménagements s'inscrivent dans la protection et le développement des équipements de découverte touristiques dans le secteur Nord de la commune.

Pour conclure cette synthèse exhaustive des différentes expressions recueillies dans le cadre des registres de mise à disposition du public du schéma d'accueil des dunes de la Slack, il est à noter que plusieurs contributions valident le projet : « avis très favorable sur l'ensemble des travaux envisagés » et soutiennent l'évolution d'une découverte apaisée, en particulier via la Vélomaritime, et d'un accès plage de qualité depuis la Pointe aux Oies.

### Bilan de la mise à disposition

La mise à disposition a permis de partager la connaissance du projet relatif au schéma d'accueil des Dunes de la Slack.

Les observations formulées à cette occasion témoignent des enjeux à moyen et long terme de l'évolution du trait de côte et particulièrement dans ce projet du massif dunaire, déjà fortement fragilisé et du devenir des usages au regard de la préservation d'un site naturel exceptionnel.

Les points de vigilance ciblant la mobilité douce (stationnement vélo, nécessité de dévier le GR 120, veille écologique sur la faune et la flore) et le devoir de mémoire où des vestiges de la Seconde Guerre Mondiale sont présents, seront pris en compte.

Le projet dans sa globalité est renforcé de cette consultation et n'est pas remis en cause, tant dans la nécessité de finaliser la Vélomaritime de Wimereux à Ambleteuse dans le cadre d'un aménagement sécurisé, que dans celle d'appréhender une gestion qualitative des accès à la plage depuis la Pointe aux Oies, tout en maintenant la pérennité du GR 120.